



## Banque: découvert dépassé sans signalement

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Une amie à une autorisation de découvert de 300 euros sur son compte courant.

Elle est au crédit agricole.

Recement elle a dépassé son autorisation et à atteint 2000? de découvert.

Elle ne s'en était pas rendu compte (retard de paye de salaire suite à l'absence du comptable de sa société).

Ce qui l'étonen c'ets qu'elle ait pu continuer à retirer de l'argent et payer dans les boutiques alors que son découvert était largement dépassé.

Peut-elle se retourner contre la banque afin de faire disparaître une partie de ses agiots en invoquant le fait qu'elle n'ait pas du tout été prévenu de ce découvert?

Et sachant qu'elle gagne 1600?, est-ce normal qu'elle ait pu être autant à découvert sans en avoir fait la demande à sa banque?

Merci d'avance

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Peut-elle se retourner contre la banque afin de faire disparaître une partie de ses agiots en invoquant le fait qu'elle n'ait pas du tout été prévenu de ce découvert?

Malheureusement non car la banque n'a aucune obligation de prévenir ses clients quant à la situation débitrice de leur compte.

Et sachant qu'elle gagne 1600?, est-ce normal qu'elle ait pu être autant à découvert sans en avoir fait la demande à sa banque?

L'autorisation de découvert est en quelque sorte un crédit que vous accorde la banque. Il est possible qu'au delà de ce seuil elle bloque vos transactions mais elle n'y est nullement contrainte.

Cordialement